

Calcul de la Retenue à la Source des Elus - Année 2009 Indemnité principale versée MENSUELLEMENT

Mise à jour du 01/10/2009: décret n° 2009-1158 du 30 septembre 2009 - Majoration de la valeur du point

Sélectionner ici le mois à calculer : (* indique un changement de la valeur du point)

Indemnité principale :

Cette indemnité est-elle soumise à l'IRCANTEC : Oui Non

Saisir le Taux de l'indemnité : %
OU le Montant brut mensuel :

Indemnités annexes éventuelles

Dans le cas de mandats multiples, vous devez ramener la somme des indemnités annexes (trimestrielles, semestrielles, etc...) à une indemnité mensuelle unique.

Si ces indemnités annexes sont soumises à l'IRCANTEC, indiquez ici la somme des cotisations IRCANTEC (part ouvr.) prélevées mensuellement sur ces indemnités annexes, en tranche A et en tranche B.

Total mensuel des indemnités brutes : euros

Somme des cotisations IRCANTEC :
Tranche A : euros
Tranche B : euros

Si le cumul brut mensuel de l'indemnité principale et des indemnités annexes dépasse le plafond de sécurité sociale, veuillez renseigner ci-dessous le montant de la cotisation salariale Ircantec sur l'indemnité Principale:

	Ind. Principale	Ind. Annexes	Total
Brut Mensuel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cot. IRCANTEC tranche A	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cot. IRCANTEC tranche B	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CSG déductible	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Indemnité mensuelle nette	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Déduction pour frais d'emploi :			<input type="text"/>
Indemnité mensuelle imposable : (R)			<input type="text"/>
Montant mensuel de l'impôt en Euros (voir détail ci-dessous)			<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>			

Barème MENSUEL issu de la loi de finances pour 2009			
Impôt = (R x T) - C			
De	à	Taux = T	Constante = C
0	488	0 %	0
489	973	5,50 %	26,84
974	2 161	14 %	109,55
2 162	5 792	30 %	455,31
Au delà de 5 792		40 %	1 034,51

